

Notice d'information pour les traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre de la gestion du stationnement payant sur le territoire de la commune de Differdange

L'administration communale de Differdange (40, avenue Charlotte, L-4530 Differdange), agissant en sa qualité de responsable du traitement, vous informe que l'utilisation de l'horodateur implique la collecte de données à caractère personnel vous concernant (« données »).

Pour garantir une juste répartition du temps de stationnement entre les usagers, elle a décidé d'instituer un mécanisme de rotation pour les emplacements de stationnement, en arrêtant des réglementations qui instaurent des limitations de durées de stationnement autorisées. Le recours à des horodateurs permet à la commune d'assurer le contrôle du respect de ces limitations. Les usagers des emplacements de stationnement communaux doivent saisir leur numéro de plaque minéralogique dans les horodateurs à l'aide de claviers numériques, s'acquitter d'une taxe due en vertu du règlement général des taxes, tarifs et prix de la commune et apposer les tickets imprimés par les horodateurs derrière les parebrises de leurs véhicules. Les horodateurs gardent en mémoire les numéros de plaques d'immatriculation afin de ne délivrer qu'un seul ticket de stationnement gratuit de 30 minutes par véhicule et tranche d'horaire (8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00) et de ne délivrer ultérieurement des tickets de stationnement que pour une durée maximale de 90 minutes par tranche d'horaire (8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00) par véhicule.

Le contrôle de la réglementation en matière de stationnement est assuré par des agents municipaux. Ces agents, qui constatent les infractions, sont tenus de dresser des procès-verbaux, notamment à des fins de recouvrement des taxes prévues par le règlement général des tarifs de la commune.

1. Les coordonnées de la commune de Differdange et de son délégué à la protection des données

Les coordonnées de l'administration communale de Differdange, agissant en sa qualité de responsable du traitement, sont les suivantes :

Adresse : 40, avenue Charlotte, L-4530 Differdange
Adresse courriel : mail@differdange.lu

Pour toute question concernant le traitement de vos données par la commune, veuillez contacter notre délégué à la protection des données :

- par courriel : dpo@differdange.lu
- par voie postale : 40, avenue Charlotte, L-4530 Differdange

2. La base légale et les finalités du traitement

La licéité des traitements de données opérés

La commune traite vos données aux fins de l'accomplissement de ses missions d'intérêt public et des obligations légales mises à sa charge par la législation applicable en matière de gestion du stationnement, en particulier :

Le décret des 14-26 août 1790 sur l'organisation judiciaire (titre XI, article III),
le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités (article 50),